

çais de l'Océanie à cette grande manifestation de la production et du travail ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Il est institué, au chef-lieu des Etablissements français de l'Océanie, un Comité central chargé de préparer et d'organiser la participation de la colonie à l'Exposition universelle qui s'ouvrira à Paris le 15 avril 1900.

Sont également institués au chef-lieu de chacun des archipels suivants : Marquises, Tuamotu et Gambier, des sous-Comités dont le fonctionnement sera réglé suivant le programme arrêté par le Comité central.

Art. 2. Le Comité central ainsi que les sous-Comités ont pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue de la colonie les règlements concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission ainsi que tous autres documents relatifs à l'exposition ;

2° De se mettre en rapport avec les particuliers pour leur fournir les renseignements nécessaires, stimuler leur zèle, et préparer l'emplacement qu'il y aura lieu de prévoir pour chacun d'eux ;

3° De centraliser tous les produits ou objets destinés à être envoyés à l'Exposition ;

4° Enfin de proposer telles mesures qui seront jugées utiles pour relever l'éclat de cette solennité.

Art. 3. Le Comité central a également pour mission de préparer un règlement relatif aux conditions de centralisation, aux moyens de conservation et au mode d'envoi en France des divers produits destinés à l'Exposition universelle.

Art. 4. Le Comité central se compose, sous la présidence du Gouverneur, des membres ci-après :

Le Directeur de l'Intérieur,
Le Chef du service administratif,
Le Chef du service de santé,
Le Président du Conseil général,
Le Président de la Commission coloniale,
Les Présidents des Chambres de commerce et d'agriculture,
Un membre titulaire de chacune de ces deux assemblées désigné par elles,

Le Président ou, à défaut, le vice-Président de la Caisse agricole,
Le Chef du service des renseignements commerciaux,
Le Chef du service des contributions,
MM. Poroi, industriel,
Atger, agriculteur et industriel.